Dérogation Covid-19

Année scolaire 2021-2022

Au vu de la situation exceptionnelle de crise sanitaire, des aménagements intervenus lors de l'année scolaire 2020-2021 et des écarts d'apprentissage survenus (*cf circulaire n°8076, point 3*), le Conseil de classe et d'admission a évalué le(s) niveau(x) d'enseignement suivant(s) pour l'année scolaire 2021-2022 :

ELEVE		COURS	NIVEAU
Nom	Prénom		

Date | **Nom et Signature du professeur** | **Signature de la Direction**

ACADEMIE des ARTS de la VILLE de BRUXELLES
rue Claessens, 10 - 1020 Bruxelles - T : 02/422 03 30 - F : 02/422 03 38
Directeur : M. Jean-Michel TELLIER – Directeur-adjoint : M. Philippe COLPAERT
sec.arts@brucity.education – www.acabxl.eu